



FICHE DE VISITE

Date de visite : Réf. Annonce :

Type de bien : Annonce vue sur :
Adresse du bien : Prix : Négociable : ...
Nom et adresse du vendeur/bailleur :
Téléphone : E-mail :
Date de disponibilité : Plans disponibles: Oui Non

	Remarques	Exposition
Salon : m ²
Cuisine : m ²
Salle de bain : m ²
Chambres : m ²
Autre : m ²
..... m ²
Total : m²		

Année de construction : Etat général :
Etat de la toiture : Etat de la plomberie :
Etat de l'électricité : Contrôle effectué ? : Oui Non
Type de chauffage : Collectif Individuel Fuel Gaz Electrique
Etat du chauffage : PEB : CO² : kg CO²/m²/an
Vitrage: Simple Double Triple
/!\ Energie - Bon à savoir : une exposition est-ouest est préférable à une exposition nord-sud
Parking/Garage:

Revêtements muraux :
Revêtements des sols :
Travaux à prévoir :
Zone inondable : Oui Non
Urbanisme / projets voisinage :
Remarques sur l'environnement :
.....

<https://www.immo-particulier.be>

Document mise à disposition des internautes

Nous déclinons toute responsabilité concernant les démarches d'achat/vente ou location



FICHE DE VISITE

Proximité:

O SNCB: O Tram: O Bus: O Metro: O Autoroute:

O Commerces O Ecoles:

.....

Charges mensuelles* : Taxe d'habitation : Taxe foncière :

*Demandez les factures de consommation d'énergie et d'eau (sur 2 ans si possible)

Impressions / observations :

.....

.....

.....

CONSEILS DE VISITE :

Passer sur les lieux 2 fois (le jour et dans la soirée) ou/et en semaine/le week-end ; et observez s'il y a des nuisances (sonores) particulières dans le quartier.

Contrôles si la maison ou l'appartement se trouve sur une route aérienne (survol d'avions)

Demandez les factures des travaux éventuels réalisés dans la maison ou l'appartement.

2nde VISITE :

Procédez à plusieurs vérifications : fonctionnement des chasses d'eau, des fermetures de fenêtres, des robinets ; pour vous assurer que les propriétaires sont soigneux.

Si vous envisagez de faire des travaux nécessitant le percement de murs, assurez-vous lors de cette visite s'il s'agit de simples cloisons ou de murs porteurs (ce dernier cas nécessitant étude technique et travaux conséquents).

Si la maison comporte un garage, demandez à y accéder en voiture, pour vous assurer de son accessibilité

Lors de la seconde visite, faites-vous accompagner par une personne moins impliquée dans la transaction. Elle aura un regard plus objectif.

Soyez attentifs : n'oubliez pas que, une fois la vente signée, vous prenez le bien dans l'état où il se trouve, sauf à prouver une tromperie du vendeur.

<https://www.immo-particulier.be>

Document mise à disposition des internautes

Nous déclinons toute responsabilité concernant les démarches d'achat/vente ou location